

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17544**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mention : Bâtiment et construction spécialité : Choix constructifs à qualité environnementale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Picardie Jules Verne - Amiens Modalités d'élaboration de références :	Président de l'université de Picardie, Recteur de l'Académie d'Amiens

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Une spécialité dans cette mention : Choix constructifs à qualité environnementale

Coordonner une démarche de construction durable et évaluation en termes économiques, environnementaux, de confort et de maintenance la pertinence des choix effectués.

Cette certification permet de répondre également à l'émergence dans les entreprises de nouveaux métiers liés à la coordination d'une démarche de construction durable, au management environnemental des projets, à l'expertise des bâtiments et à l'utilisation des éco-matériaux.

Un bâtiment est un ouvrage complexe, il doit fournir un espace adapté au bon déroulement d'activités diverses tout en préservant la qualité de vie de ses occupants grâce à un confort intérieur adapté (visuel, thermique, acoustique, olfactif...).

A ces aspects s'est ajoutée la qualité environnementale du bâtiment.

Les catastrophes environnementales de ces trente dernières années ont en effet contribué à l'apparition d'une conscience écologique et humaniste qui a donné naissance au concept de construction durable.

Cette démarche oblige les acteurs de la construction à mieux cerner les conséquences de leurs choix, en intégrant dans le processus de décision, l'ensemble du cycle de vie du bâtiment (programmation, études, construction, utilisation et déconstruction).

Capacité à coordonner une démarche de maîtrise énergétique et environnementale du bâtiment en plaçant l'enveloppe du bâtiment au coeur de la démarche.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les débouchés professionnels visent donc le secteur du BTP, production, maintenance et déconstruction, mais également celui des services, patrimoine, protection de l'environnement, conseil en énergie et environnement.

Les métiers visés sont principalement

- Programmiste HQE,
- Chargé d'études et technicien de bureau d'études,
- Assistant au chef de projet ou chargé d'opération,
- Responsable maintenance des services techniques,
- Conducteur de travaux, coordination tous corps d'état et coordinateur SPS,
- Diagnostique et expertise,
- Gestionnaire de patrimoine immobilier et économiste de la construction,
- Conseiller en énergie et environnement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1108 : Métier de la construction

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 ECTS pour le grade de licence.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

UE1 Construire durable (136,5h) - UE11 Programmation - 11b Coordination SPS - 11a Les marchés, consultation et documents administratifs - 11c Programmation d'une construction - UE12 Construction-architecture - 12a Bases de la construction - 12c Construction à qualité environnementale - 12b Démarche environnementale - ue13 Énergétique - 13 L'énergétique des bâtiments - UE14 Démarche environnementale - 14c Chantier propre, gestion des déchets - 14a Management environnemental - 14b Qualité de l'air

UE2 Outils d'évaluation des choix constructifs (119,5h) - UE21 Économie - 21b Application d'évaluation économique - 21a Bases de l'évaluation économique partie 1 - UE22 Conforts visuel et acoustique - 22b Application et simulation acoustique - 22c Éclairage naturel - 22a Réglementation acoustique - UE23 Énergie - 23b Production de chaleur, PAC et géothermie - 23a Utilisation de l'énergie solaire et éolienne - UE24 Matériaux - 24b Caractérisations des matériaux - 24a Humidité et transferts de vapeurs dans les matériaux - 24c Matériaux sains

UE3 Réalisation et qualité des ouvrages (112h) - UE31 Construction bois - 31b Construction bois - 31c Matériaux bois - 31a Technologie de la construction bois - étude d'une paroi - UE32 Réhabilitation des ouvrages - 32b Démarche environnementale sur le bâti ancien - 32c Programmation d'une opération en réhabilitation - 32a Réhabilitation de l'habitat très ancien - 32d Réhabilitation de l'habitat - UE33 Autres exemples de réalisations - 33b Constructions industrielles - 33c Éco-construction - 33a Récupération d'eau - UE34 Simulation et contrôle - 34a Bilan énergétique et analyse du cycle de vie - 34b Certification qualité - essai certification - 34c Maison passive label

UE4 Communication et construction - UE41 - 41 Communication - UE42 - 42 Anglais - UE43 NTIC - 43 NTIC - UE 44 - 44b Conduite de projet - 44a parcours pro

UE5 Projet tuteuré 4 semaines (140h) - Projet tuteuré

UE6 Stage en entreprise de 14 semaines (490h) - Stage en entreprise

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements Code de l'Éducation Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements <p>Code de l'Education Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements <p>Code de l'Education Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement</p>
Par candidature individuelle	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements <p>Code de l'Education Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement</p>
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. <p>Code de l'Education Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 mai 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613-3 modifié par la Loi N°2015-366 du 31 Mars 2015

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

www.u-picardie.fr

UPIV

IUT Amiens

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Somme (80) [Amiens]

Université de Picardie Jules Verne

Institut Universitaire de Technologie

Avenue des facultés - le Bailly

80025 AMIENS CEDEX 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Picardie Jules Verne

Institut Universitaire de Technologie

Avenue des facultés - le Bailly

80025 AMIENS CEDEX 1

Historique de la certification :

Certification précédente : Bâtiment et construction option choix constructifs et durabilité des ouvrages